

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 14 octobre 2022  
Délibération n°12

L'An deux mille vingt-deux le quatorze octobre à 20h30, le Conseil Municipal convoqué le dix octobre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine - MOSSO Véronique - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

**Absents** :

**Procurations** :

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE VALLOUISE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Madame le maire expose qu'en application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, l'institution d'un régime de Fiscalité Professionnelle Unique entraîne la création d'une « commission locale d'évaluation des charges transférées » (CLECT) chargée, comme son nom l'indique, d'évaluer les charges transférées par les communes à la communauté de communes, à la suite d'un transfert de compétences.

A ce titre et en application de l'article précité, madame le maire rappelle que le conseil communautaire a procédé à la création de cette commission, en actant le principe que celle-ci soit composée d'un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune, soit huit membres titulaires et huit membres suppléants.

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient que le conseil procède à la désignation de ses représentants au sein de cette commission.

Madame le Maire invite les conseillers candidats à cette fonction à se faire connaître.

Sont candidats :

	<b>Nom</b>
<b>Déléguée titulaire</b>	Monsieur MOUGIN Rémi
<b>Déléguée suppléante</b>	Madame VIESSANT Céline

Madame le Maire indique que les modalités de désignation des membres de la CLECT ne sont pas prévues par la Loi, et propose donc au conseil de se prononcer sur ces candidatures au vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 19
- abstentions : 0
- Pour : 19
- Contre : 0

**Vu** l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Sont désignés pour représenter la commune de Vallouise-Pelvoux au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

	Nom
Délégué titulaire	Monsieur MOUGIN Rémi
Déléguée suppléante	Madame VIESSANT Céline

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.